

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°38 – novembre 2009

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication

SOMMAIRE

Éditorial.....	p. 1
Français et Francophonie dans les institutions	
➤ Une commission de terminologie à l'œuvre	p. 2
➤ Argumentaire pour la francophonie	p. 3
➤ Commentaire d'un autre militant d'ALF.....	p. 5
➤ Semaine de la Francophonie en Chine	p. 6
➤ Un néologue sous l'Empire	p. 7
➤ Aéroports de Lyon	p. 8
Dossier	
La Chanson	p. 9
➤ Pinocchson et nos médias	p. 9
➤ La France et les concours internationaux de la chanson : que faire ?	p. 9
➤ Le Québec mène notre combat contre la chanson en anglais	p. 10
Le français dans le travail	
➤ Comité du 9 mars pour le droit à la langue nationale et à la non-discrimination linguistique	p. 11
➤ Un espérantiste belge écrit à un commissaire européen	p. 13
Brèves	
➤ L'application de la loi Toubon de 1994	p. 13
➤ Le Centre de la Francophonie des Amériques nous rappelle opportunément quelques faits	p. 14
➤ Un exemple allemand pour nos dirigeants	p. 14
À voir sur notre site	p. 15
Courrier des lecteurs	p. 15
Parutions signalées	p. 15
La vie de l'association	p. 16

ÉDITORIAL

Des États généraux de la langue française et de la Francophonie devraient être convoqués par le gouvernement en 2010 !

L'AFAL en a, dès juin 2009, demandé l'organisation.

ALF peut aujourd'hui, se faire l'écho de la quasi-totalité de nos associations pour porter cette pressante demande aux plus hauts niveaux de l'État.

Il est en effet nécessaire que les Français puissent enfin amplement débattre au niveau national de ces deux questions liées, vitales pour la France, pour les pays qui ont sa langue en partage, et pour le maintien et l'affirmation de la diversité linguistique et culturelle du monde, face aux tendances lourdement hégémoniques d'une langue et d'une culture étrangères.

Les colloques et séminaires que nos associations ont pu organiser, ou auxquels elles ont pu s'associer à divers titres et degrés, ces dernières années ont certes tous eu leur utilité. Mais ils ont été très insuffisamment médiatisés. Ils n'ont pu instaurer le grand débat national souhaité.

Or, l'urgence s'en est accrue récemment par la participation d'acteurs publics français – notamment de plusieurs ministères – à ce qui prend l'allure d'une offensive de grande envergure pour la bilinguisation de la France, l'abandon du rôle international – voire, à terme : national – de sa langue, et pour le dépérissement de la Francophonie organisée.

Nos associations relèvent que ce véritable basculement, subreptice mais brutal, s'accélère au mépris des actions méritoires du Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, et — plus encore — contre les orientations très positives données par le président de la République dans ses discours du 9 mars 2007 à Caen lors de sa campagne électorale, puis du 20 mars lors de la Journée mondiale 2008 de la Francophonie à la Cité universitaire internationale, en présence du président Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF.

Nos associations insistent donc avec force pour que l'État tranche à son niveau et organise les états généraux demandés, qui devraient permettre de mieux assurer les orientations de la France et, partant, les chances de succès de l'OIF, de la Communauté francophone, et de l'affirmation de la diversité culturelle et linguistique du monde, pour laquelle la France et ses amis avaient œuvré avec un grand succès en vue de la convention UNESCO pertinente, votée à la quasi unanimité en octobre 2005, et entrée en vigueur en mars 2007 après avoir été très largement ratifiée, malgré les manœuvres hostiles des États-Unis.

Citons l'AFAL dans sa demande du 11 juin : elle « constate une désaffection croissante des pouvoirs publics français, notamment de plusieurs ministères, à l'égard de l'emploi public de la langue française au bénéfice quasi exclusif de la langue anglo-américaine. L'accélération de ce processus d'aliénation la conduit à juger urgente l'instauration d'un débat national de grande ampleur sur ce sujet vital pour la France. L'assemblée générale demande donc au gouvernement français de bien vouloir organiser* au plus haut niveau de véritables états généraux de la langue française et de la Francophonie ».

** Il est entendu que les organisateurs de ces états généraux devront naturellement faire appel au concours de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Institut de France et de nos principales institutions publiques, des parlementaires demandeurs d'un tel débat, de tous les milieux professionnels concernés, du MEDEF et des syndicats, en passant par les chambres de commerce et d'industrie, les traducteurs, les enseignants et les associations les plus directement concernées, et mobiliser au maximum les médias.*

**Le Président
Albert Salon**

Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon
Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin
Comité de rédaction : Liliane Laplaine-Monthéard, Laura-Françoise Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver
Rédaction et siège de l'association :
 34 bis, rue de Picpus – 75012 Paris – Tél. 01 43 40 16 51 –

Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr
Courriel : avenirlf@laposte.net
ISSN en cours
Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins
Adhésion à l'association : 35 euros (envoi du bulletin compris)
Vente au numéro : 3 euros

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Une commission de terminologie à l'œuvre : celle des Affaires étrangères

NDLR : *Chers adhérents et lecteurs, nous vous parlons de temps à autre du travail important des commissions ministérielles de terminologie. Plusieurs membres d'Avenir de la langue française (ALF) sont membres de telle ou telle commission. Ainsi Liliane Laplaine-Monthéard de celle de la Santé, Lionel Cudennec de celle de la Jeunesse et des Sports, et votre président pour les Finances et l'Économie. C'est aussi le cas de Thierry Burkard qui préside celle des Affaires étrangères et nous en décrit ici l'intérêt et le fonctionnement, tout en donnant un aperçu de quelques résultats de ses travaux.*

Affaires étrangères et terminologie

La commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère des Affaires étrangères et européennes, que je préside depuis deux ans, fait partie du dispositif interministériel mis en place à partir de 1996 en vue de l'enrichissement de la langue française.

Les ministères les plus importants (18 au total) disposent ainsi d'une commission spécialisée (CSTN) dont les travaux sont coordonnés par la Commission générale de terminologie (COGETERM), sous le contrôle de l'Académie française et avec l'appui technique d'un service du ministère de la Culture et de la Communication, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), dirigée par Xavier North.

La COGETERM, présidée depuis 2006 par un académicien, Marc Fumaroli, se réunit une douzaine de fois par an. Les décisions qu'elle prend, au terme de navettes avec les commissions spécialisées et l'Académie française, sont publiées au *Journal officiel* : listes de termes et de définitions, tables d'équivalences entre termes français et étrangers. Les services de l'État ont, en principe, l'obligation d'employer les termes français retenus. La DGLFLF assure la diffusion et la promotion des recommandations de la COGETERM.

Ce dispositif est en totale adéquation avec les engagements pris lors du dernier Sommet de la Francophonie en vue de renforcer la place du français : « Nous nous engageons à prendre des mesures adaptées à nos moyens respectifs pour valoriser le statut et l'usage de la langue française, langue vivante et utile, dans les domaines économique, social, culturel, touristique et scientifique de nos sociétés » (préambule de la déclaration de Québec, 19 octobre 2008).

La commission spécialisée du ministère des Affaires étrangères, qui se réunit chaque mois au Quai d'Orsay, est composée d'une vingtaine de personnes : diplomates, linguistes et enseignants, traducteurs et interprètes, journaliste, représentants de la DGLFLF, de l'Académie

française (service du Dictionnaire), de la Commission nationale de toponymie, de l'ONU, de l'OIF (Francophonie), de l'Union latine, de l'AFNOR (Association française de normalisation). Son secrétariat est assuré par le service des Affaires francophones, dont le responsable, actuellement M. Marcel Escure, exerce aussi les attributions de « haut fonctionnaire de terminologie » (il en existe un dans chaque ministère).

Les travaux de la commission des Affaires étrangères sont de plusieurs natures.

Elle établit, en liaison avec les directions géographiques du Quai d'Orsay et avec la Commission nationale de toponymie, des recommandations concernant les noms d'État, d'habitants, de capitales, de sièges diplomatiques et consulaires. Le dernier texte de ce type figure au *J.O.* du 24 septembre 2008. Les appellations retenues par l'usage doivent être respectées (par exemple, Pékin, Irak, Munich, Sarrebruck, La Nouvelle-Orléans...) ? et la graphie se conformer à la prononciation française (Abou Dabi, Dubai, Rangoun...). Cependant, les exceptions à ces règles sont nombreuses, le plus souvent pour des raisons d'ordre diplomatique. C'est ainsi que les villes malgaches ont deux appellations autorisées : Antananarivo ou Tananarive, Toamasina ou Tamatave. Les graphies non francophones restent fréquentes, notamment en Afrique : Kinshasa, Ruanda, Burundi, Windhoek, Maputo...

Cette liste de toponymes officiels est donc le résultat d'un équilibre subtil, parfois contesté, et dont les services de l'État français eux-mêmes tendent à s'affranchir. N'a-t-on pas entendu parler pendant toute une année des Jeux olympiques de Beijing ? La recommandation du *J.O.* ne suffit pas toujours à faire la loi.

Une autre activité de la CSTN des Affaires étrangères, comparable à celle des commissions spécialisées des autres ministères, consiste à recenser, dans son domaine de compétence, les expressions

d'origine étrangère dont l'usage se répand rapidement, notamment par l'intermédiaire de la presse, et pour lesquelles il est nécessaire de trouver des équivalents français, voire de procéder à des créations néologiques. La COGETERM a déjà publié deux listes de ces recommandations, et deux autres sont en préparation. Citons par exemple : « laboratoire d'idées » pour *think tank*, « droit souple » pour *soft law*, « note libre » pour *non paper* ou « non-papier » (!).

De nombreuses dérives proviennent de l'activité de l'ONU, où le français est certes langue officielle mais évolue vers un jargon spécifique, influencé par l'anglo-américain. Lorsque j'étais ambassadeur en Haïti, pays francophone s'il en est, j'ai obtenu non sans mal que les réunions de la puissante mission des Nations unies se déroulent en français, ce qui ne posait aucune difficulté aux excellents diplomates des États-Unis ou du Canada fédéral, mais davantage aux Latino-Américains, qui auraient préféré l'usage de l'anglais. Bravo donc pour l'emploi du français, mais quel français ! J'entendais les meilleurs connaisseurs de notre langue utiliser sans scrupule des phrases telles que : « Notre attitude doit être proactive... L'intervention militaire n'est pas assez robuste... Il faut procéder à une attaque préemptive... » Dans quelle mesure ces termes, très couramment employés à l'ONU, peuvent-ils être adoptés par la langue diplomatique française ? Faut-il réagir systématiquement ? C'est le genre de questions que se pose notre commission. L'Académie française veille à ne pas nous laisser entraîner sur la pente de la facilité.

Sur quelques grands thèmes débattus dans les enceintes internationales, les positions françaises sont parfois battues en brèche, au nom d'une sorte de *politiquement correct* planétaire. Faut-il désormais invoquer les droits humains ou les droits de la personne à la place

des droits de l'homme ? Faut-il parler de genre plutôt que de sexe pour traiter de la dualité hommes-femmes ?

Les recommandations du J.O. suffiront-elles à enrayer ces dérives, si contraires à notre tradition juridique ?

Une des difficultés auxquelles se heurte notre commission consiste, on l'a vu à plusieurs reprises, à faire connaître et appliquer ses recommandations, une fois qu'elles ont été entérinées et publiées. Cette mission de diffusion relève au premier chef de la DGLFLF, qui veille à faire connaître les avis du J.O. aux autres administrations françaises (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, par exemple), entretient des relations suivies avec tout un réseau de correspondants étrangers (notamment au Québec), publie des fascicules thématiques et a lancé il y a peu une précieuse banque de données sur internet, FranceTerme. Mais il importe que chaque ministère prenne lui-même sa part de ce travail auprès de ses propres ressortissants. Il serait souhaitable que le Quai d'Orsay ouvre sa propre rubrique de terminologie sur son site internet.

Beaucoup dépend de la volonté politique, mais beaucoup aussi de la prise de conscience individuelle. Les diplomates ne sont pas encore assez sensibilisés à la cause du français, langue diplomatique par excellence et qui doit le rester. Il est de plus en plus évident que la mondialisation a ses conséquences sur le plan du français. Les travaux de terminologie ont le mérite de freiner une dérive inquiétante, qui pourrait tourner à l'abdication, de maintenir la précision instrumentale de la langue et de l'adapter au monde moderne. L'usage évolue, certes, mais il est essentiel de permettre aux diplomates francophones de continuer à s'exprimer dans une langue claire, compréhensible et efficace.

Thierry Burkard, membre d'ALF

Argumentaire pour la francophonie

La situation de la langue française en France est préoccupante, voire grave. Si un simple constat ne suffit pas, une analyse approfondie de la question est malaisée pour des raisons qui vont apparaître dans le développement des points suivants :

- la situation linguistique actuelle comporte un ensemble de paradoxes ;
- elle relève d'une structure de camouflage ;
- la dynamique négative dont pâtit le français est en partie due à une *persuasion clandestine*, mais aussi à une destruction du vocabulaire ;
- la recherche scientifique impose le tout-anglais de manière ouverte et cynique. Je prendrai l'exemple de l'AERES ;
- je formulerai enfin quelques suggestions.

1. Un ensemble de paradoxes

Le premier paradoxe tient dans le fait suivant : les tenants de la francophonie constituent le « pays réel », alors qu'ils sont de plus en plus marginalisés. Cette marginalisation s'opère de la façon la plus simple : par le silence. Il suffit que la francophonie ne soit *jamais* mentionnée (par exemple lors des vœux présidentiels), ou ne soit abordée que de façon caricaturale si l'on ne peut faire autrement (le sommet de Québec), pour que ledit « pays réel » se sente étrangement en porte-à-faux, pour que la « réalité » qu'il incarne se mue en une inquiétante étrangeté.

Deuxième paradoxe : la déroutante passivité de ceux, enseignants et étudiants, au premier chef concernés par le déclin actuel. L'universitaire aura beau montrer que ce déclin entraîne mécaniquement perte de postes et d'emplois ; il aura beau citer des cas précis : la suppression du département d'études françaises de Liberec (République tchèque), la transformation, dans son pays, d'une Danoise enseignante de français (et ancienne lectrice de danois) en... postière, cette *vox clamans in deserto* ne suffit pas à insuffler une dynamique.

Ainsi, la distribution dans les casiers des collègues des dépliants d'une association comme Avenir de la langue française ne semble avoir produit aucun résultat (les mêmes collègues s'indigneront que tel conférencier étranger donne sa communication en anglais, alors qu'il

maîtrise parfaitement notre langue). De même, dix ans d'exercice dans telle université ne semblent avoir abouti qu'à l'engagement d'une seule étudiante dans les rangs du militantisme linguistique. Il s'agit pourtant du gagne-pain immédiat, pas même futur, des étudiants !

Troisième paradoxe : même si les dégâts sont lisibles, évidents, la langue semble continuer à être perçue comme relevant de l'évidence ; d'où une passivité voire une réticence, comme celle manifestée par les organisations professionnelles : si elles dénoncent les enseignements en anglais, c'est en tant que *discriminatoires* : elles répugneront, de toute façon, à rechercher et à dénoncer les formations en question, prodromes d'un « bilinguisme » façon Darcos-Pécresse. Même s'il faut la distinguer de la franche francophobie affichée de nos élites autoproclamées, cette attitude est renforcée par une idéologie « lili », où libéralisme et idéologie libertaire cousinent¹. S'il subsiste une sensibilité (succès de la Carpette anglaise², par exemple, ce qui montre que le ridicule continue un peu à tuer), elle reste passive et ne se transforme pas en dynamique.

2. Une structure de camouflage

Les recherches sur le taux d'invasion de l'anglais dans l'enseignement supérieur sont très difficiles à mener : les formations en anglais ne s'affichent pas volontiers. Rien n'apparaît par exemple sur le site de l'université de Caen. Des pointages ça et là font apparaître des situations contrastées. Ainsi Bordeaux École de Management, ne dispense aucun cours en anglais en deuxième année de filière mercatique. Mais la proportion est de 10 % en audit et pratiquement de 100 % en « Advanced program of management » (troisième année). Dans le cas d'HEC, il est précisé que, pour certaines formations, aucune connaissance du français n'est exigée !

Le camouflage est aussi rhétorique : la nécessité de rendre les petits Français « bilingues » est formulée de façon suffisamment floue pour que chacun l'interprète à sa façon, le ministre laissant dire et penser, mais n'en agissant pas moins. (Il est vrai que certains de ses collègues ont rompu avec cette retenue diplomatique.)

3. La persuasion clandestine

Il est exact qu'étudiants, enseignants et administratifs répugnent à diffuser ces informations : par peur. La crainte du ridicule joue aussi. Le mobile mental est toutefois beaucoup plus sournois et inquiétant. Il s'agit de ce que Vance Packard³ avait désigné comme « persuasion clandestine ». Cette dernière s'exerce par petites touches, de façon homéopathique. Elle se distingue de la propagande en ce qu'elle n'est pas violente et n'a pas besoin de se rythmer sur des faits (avérés ou non). Seuls les *discours* iront *crescendo*, mais de manière artificielle : sans articulation avec la pratique.

4. Les mots perdus

Une autre expression de cette persuasion est l'abandon de mots parfaitement attestés et leur remplacement par des xénismes : *crasher* pour « s'écraser » ; *crash* pour « écrasement » ; *kit* pour « nécessaire », « ensemble », « trousse » ; *stick* pour « bâton », « crayon » ; *blues* « pour vague à l'âme », « cafard » ; *coach* pour « entraîneur », *staff* et *team* pour « équipe »... s'est-on rendu compte, qu'avec la récente crise l'honnête (?) « courtier » avait disparu au profit de *trader*⁴ ? Cette pratique, qui aggrave celle des non traductions : *low cost*, *discount*..., me paraît plus grave. Je m'explique. L'*emprunt* de termes manquants est dans l'ordre des choses : qui irait s'offusquer de ce que les Algériens, les Burkinabé, les Malgaches... recourent à un vocabulaire technique français ?

Là où le bât blesse, c'est quand, sans nul profit et alors que l'équivalent existe, un terme étranger s'impose avec une telle évidence que c'est le terme autochtone qui en vient à paraître exotique.

Le monde marchand semble vouer une hargne particulière à la francisation informatique. Combien de temps « ordinateur » (mot créé à la demande d'IBM-France, il est vrai dans les années 60) va-t-il résister face à *PC*, « écran » face à *moniteur* ? « Pilote » est sévèrement concurrencé, comme « pare-feu ». Quant à la typographie, le traitement de texte en a pulvérisé la terminologie française. Même notre idiosyncrasique « a rond bas de casse » (arobase) se voit subrepticement remplacé par *at*. Ailleurs, *player* commence à remplacer « lecteur » et *play-station* a remisé aux vieilles lunes l'élégante « console de jeu » : la francisation des nouvelles technologies (« magnétoscope », « vidéocassette », « vidéogramme » — ce dernier resté théorique...) ne va plus de soi.

Ce phénomène pousse à son terme la logique qui interdit la recherche d'un équivalent français à un terme anglais décrivant une donnée, notamment technique, effectivement nouvelle. Elle redouble la vassalisation évoquée plus haut.

Si l'on compare avec les années 60, même si la mode « yé-yé » était ouvertement précisée comme d'importation outre-atlantique, les titres anglophones faisaient figure d'exceptions pour *connoisseurs*. De même, dans les années 90, à chaque grand chanteur « international » pouvait être opposé un chanteur français (et évidemment francophone). On comparera avec la situation actuelle où les titres de films non seulement ne sont plus traduits mais sont souvent intraduisibles (*Quantum of solace*⁵). Ainsi vit-on dans une sorte de brouillard connotatif, de brouillamini sémantique.

5. La politique de recherche, l'AERES

1 De façon plus ou moins consciente, la langue est perçue comme un obstacle aux échanges (intellectuels artistiques, commerciaux...). D'où l'ambiguïté du Syndicat national de l'enseignement supérieur, qui avait programmé dans son bulletin une page en... V.O (sic). (il y a renoncé depuis). Dans le monde du travail, la CFTC est en revanche extrêmement vigilante quant à la traduction des logiciels, la langue de travail..., et n'hésite pas à ester en justice quand les droits linguistiques des travailleurs sont violés. Le pire étant toujours probable, il faut envisager un avenir — à mon sens proche — où la loi du 4 août 1994 (« loi Toubon ») sera elle-même considérée comme discriminatoire, retournant l'argument ci-dessus évoqué. La possibilité de faire passer le permis de conduire dans une langue étrangère n'a-t-elle pas déjà été retenue ?

2 Prix très couru d'indignité nationale attribué chaque année à une personnalité ayant le plus malmené notre langue. L'heureuse lauréate en fut, en 2008, Mme Pécresse, qui, entre autres, s'était plainte, le 12 octobre 2008, d'être gênée dans son action par le « lobby de la langue française » ! Dans telle université, le résultat en fut affiché par les soins d'étudiants... étrangers, particulièrement outrés.

3 Juriste états-unien (1914-1996). Publie en 1957 *La Persuasion clandestine*, qui, malgré quelques inexactitudes et affirmations approximatives, donne une description fine de la manipulation mentale en matière de publicité.

4 Il faudrait, dans cette optique, rechercher quel conflit fut le théâtre de la disparition de tireur isolé au profit de sniper. Je parierais pour l'une des guerres du Liban.

5 Il faut être lecteur du Monde pour savoir qu'il s'agit d'une nouvelle peu connue de Ian Fleming, dont le titre signifie approximativement « Un zeste de réconfort ».

Si, en matière de sciences exactes, on peut considérer le combat francophone comme perdu, les sciences humaines sont actuellement le théâtre d'une furieuse offensive. Si l'on s'en tient à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), on constate qu'un premier classement des revues linguistiques, dû à l'ERIH (officine *ad hoc* européenne), a été modifié par l'AERES. Cette dernière a ainsi rétrogradé froidement des publications comme *Le français moderne*, *Langages* et *Langue française*, *Traitement automatique des langues*, passées de A à B. *Linx* et la *Revue de sémantique et de pragmatique*, ont été, quant à elles, rétrogradées de B à C. *L'Information grammaticale* et *Langage et société* se sont vus en revanche reclassés (de C à B), mais non les *Études de linguistique appliquée*. On aimerait connaître l'identité et les critères épistémologiques des déclassés/reclassés... D'autant que ces derniers n'ont pas réparé des « oublis » criants : *Linguistique africaine* (seule revue africaniste francophone, publiée par l'INALCO), *Poétique* et *Communication*, par exemple, froidement passées pour pertes et profits.

On peut s'interroger sur les critères de l'ERIH, qui néantise l'ensemble des publications « locales », la totalité des publications africaines (ni les *Annales de la faculté des lettres de Dakar*, ni *Sciences et techniques du langage* (CLAD), revues dotées pourtant de comités de lecture, ne sont mentionnées). La marginalisation accrue des chercheurs africains se passe de commentaires.

Une esquisse de réponse est donnée avec quelques statistiques : les supports anglophones constituent 78 % des revues A, 50 % des revues B, et ...10 % des revues C (parmi lesquelles beaucoup de revues européennes « passées à l'anglais », comme le *Belgian Journal of Linguistics*, donc guère récompensées de leur incivisme linguistique...). On voit ainsi ce qu'il convient de comprendre par le terme d'« international ». Les jeunes chercheurs l'ont, du reste, bien compris qui présentent leur bibliographie en commençant par les publications en anglais. Or, la question mérite d'être revue à l'aide de critères croisés : local/national, national/étranger, francophone/plurilinguistique, à/sans comité de lecture, organe spécialisé/pluridisciplinaire, revue thématique ou non, organe lié ou non à une maison d'édition. Que signifie « comité de lecture international » ? Quel sens y a-t-il à aligner les sciences humaines sur les sciences « dures »⁶ ?... Réellement préoccupante, notamment pour les jeunes chercheurs, est la question de la comptabilisation : si publier dans *Anamnèse* ou *Syntaxe et sémantique* (revues caennaises) ne fait pas de l'auteur un « publiant » (est-ce le terme ?), alors à quoi bon écrire, ou même faire de la recherche ? Il en irait d'ailleurs de même d'un texte retenu par *Poétique* ou *Le Monde*. On notera enfin le mauvais classement de *Paroles*, seule revue francophone de phonétique.

L'aspect négatif de la recherche est aggravé par la possibilité nouvelle qu'ont les chefs de service de nommer des « comités Théodule » pour tel ou tel recrutement, en court-circuitant les commissions de spécialistes, fondées, elles, sur des critères scientifiques. Cette pratique a vocation à se généraliser à tous les niveaux.

6. Quelques suggestions.

Il s'agit de fédérer les sites universitaires. J'ajoute le bloc-notes du sociologue Alain Caillé⁷, très sensible à la question de la langue. L'ampleur du mouvement de protestation actuel est à la mesure d'une entreprise d'obscurantisme inédite jusqu'alors. Il s'agit de détruire — via l'Europe, simple courroie de transmission du mondialisme — les référentiels francophones. Il s'agit de supprimer la recherche fondamentale, et par là même l'esprit critique. La destruction des langues, le français étant particulièrement visé, tend à parfaire la manipulation mentale et à terme la destruction de l'intelligence⁸. On ne voit pas, dans ce contexte, comment ne pas souscrire à la mobilisation universitaire actuelle.

Sur un plan plus pratique, il faudrait passer à une phase activiste et groupée de caviardage des inscriptions anglophones dans l'espace public. Il faut se réapproprié cet espace. Pour mettre les riens de notre côté, je préconise l'emploi d'un surligneur mauve. L'absence d'explication s'impose pour intriguer. Les risques de mise en examen ne seront pas à redouter : l'action publique donnera une tribune à un débat qu'on cherche précisément à étouffer. Je ne me cache pas, en fin de compte, le caractère dérisoire de cette protestation-là et de cet activisme-ci. La réponse au défi de la langue est éminemment politique. Encore faudrait-il réinventer le politique.

Francis Gandon, universitaire, administrateur d'ALF

Commentaire d'un autre militant d'ALF

Cet argumentaire est effectivement excellent.

Je me permets d'ajouter une observation découlant d'expériences personnelles en Corée du Sud et au Japon à propos de la difficulté de maîtriser l'anglais pour maints Asiatiques (j'entends par là les peuples relevant de l'« aire culturelle chinoise » : a contrario, le cas des Indiens est différent car, dans ce pays, l'anglais est une langue de communication très bien maîtrisée par les classes « supérieures », i. e. celles qui sont en contact avec l'étranger).

Beaucoup de gens — et pas seulement les anglophones — tiennent comme un article de foi incontestable que « everybody speaks/understands English » : quiconque a fréquenté un peu en profondeur Coréens et Japonais (pour parler des nations que je connais) sait que cette proposition est généralement fautive :

— l'anglais — comme les autres langues européennes d'ailleurs — est très différent (grammaire, syntaxe, références sous-jacentes...) du coréen ou du japonais ; pour imaginer la difficulté que cela peut représenter pour un Asiatique, essayez d'imaginer le travail nécessaire pour un Français ou un États-unien (à supposer qu'il vienne à ce dernier l'idée bizarre de s'intéresser à une autre langue que la sienne) afin d'être capable de s'exprimer correctement en coréen, langue pourtant pas trop difficile à l'écrit puisqu'elle s'écrit non en idéogrammes mais avec un alphabet génialement conçu, ni à l'oral, puisqu'il n'y a pas de ton ou demi-ton contrairement au chinois !

⁶ Avec, entre autres conséquences stupides, que la publication d'un livre vaut moins que celle d'articles écrits en collaboration

⁷ Animateur du MAUSS, Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales, acronyme de l'auteur de l'*Essai sur le don*. V. notamment son article de 1968. « Pour un universalisme relativiste »

Mauss n° 1, Paris, La Découverte

⁸ V. Charles Durand, *La Nouvelle Guerre contre l'intelligence* Paris, Éditions François-Xavier de Guibert, 3 vol., 2001-2003.

– apprendre l'anglais est également difficile pour les Asiatiques car les séjours dans des pays anglophones coûtent cher : en effet, il ne s'agit pas de sauter dans un « Eurostar » mais de prendre l'avion et parcourir des milliers de kilomètres (Séoul-Honolulu : 7 321 km, Tokyo-Los Angeles : 8 800 km...) ; en Corée du Sud, vu la terrible pression constituée par la nécessité de connaître l'anglais dans un contexte de concurrence féroce entre individus (dont on n'a pas idée dans notre « Douce France »), il n'est plus exceptionnel qu'un certain nombre de familles se séparent durant tant des années de la façon suivante : la mère et les enfants vont habiter dans un pays anglophone (souvent le Canada, jugé plus sûr que les États-Unis) pour s'immerger dans un environnement anglophone et suivre une scolarité anglo-saxonne tandis que le père reste en Corée, vit dans un minuscule studio en se privant de tout et travaille « comme un fou » pour entretenir toute sa famille ainsi expatriée ; voilà un exemple des conséquences de la logique du tout-anglais : familles séparées, enfants coupés de leur culture évidemment dévalorisée à leurs yeux, vie de fourmi pour le père, mère parfois « perdue » dans un pays dont elle ne maîtrise pas toujours bien la langue et les coutumes...

En restant sur le simple terrain de l'efficacité et en gardant à l'esprit que, sauf exception, un non-anglophone ne maîtrisera jamais l'anglais aussi bien qu'un anglophone, il est préférable chaque fois que possible d'adopter une stratégie de contournement de l'anglais et d'accès linguistique direct aux non-anglophones.

Par exemple, dans le cas des aéroports de Lyon, on peut imaginer que la société, en coopération avec l'office de tourisme et toute autre entité ayant vocation à informer des étrangers, élabore des documents d'information en de nombreuses langues qui soient accessibles en ligne (ce qui permet de les actualiser facilement, contrairement à une pile de dépliants) et imprimables à la demande sous une forme « présentable » à l'aéroport (points d'information...). Cela permettrait par exemple au personnel d'accueil, voire aux étrangers directement en utilisant des bornes implantées à cet effet, de disposer de « minilivrets » (des photocopieuses-imprimantes en couleurs peuvent sortir des livrets de format A5 [21 x 14,85 cm] agrafés) d'information toujours à jour en des langues multiples. On peut imaginer le soulagement et la joie – fût-elle contenue – d'un touriste coréen ou d'un homme d'affaires chinois disposant aussi facilement de 4 à 16 pages d'informations fiables dans sa langue, avec indication de la prononciation des noms propres utiles, comme celui de la ville, des principaux endroits, etc. : inversement, le Japonais qui voit « LYONAIRPORTS » va prononcer « La-é-onn » le nom de la ville... et on lui souhaite beaucoup de plaisir quand il s'expliquera avec un chauffeur de taxi !

Par ailleurs, si l'on souhaite qu'il y ait sur place des personnes pouvant aider les étrangers, pourquoi ne pas utiliser quelques stagiaires qualifiés (ex. : étudiants en langues de 3^e ou 4^e année, ce qui assurerait un rapport qualité-prix permettant de pérenniser ce système) parlant des langues autres que l'anglais (il doit exister des statistiques sur le pays de provenance et la nationalité des personnes arrivant à l'aéroport, ce qui permettrait de définir les langues prioritaires), qui soient disponibles à un point ou bureau d'information ?

Mais évidemment une stratégie « pluriculturelle » aussi élaborée – pour autant que les gens de Brainstorming et leurs lamentables clients – soient capables d'y penser est beaucoup trop compliquée, bien moins « fun » et bien moins coûteuse (n'est-ce pas Messieurs les « pros de la com » ?) que l'attitude conformiste consistant à tout anglophoniser en mettant partout des panneaux et brochures uniformes, standardisés, créant un « univers international », c'est-à-dire anglophone, le seul qu'ils respectent comme on le leur a enseigné pendant leur *MBA* : *His master's voice*, c'est le seul langage que connaissent ces gens-là...

Daniel de Poli, membre d'ALF

Semaine de la Francophonie en Chine : quatre groupes de hip-hop francophone en tournée

D'après l'agence Xinhua, quatre groupes de hip-hop francophones (France, Suisse, Canada et Belgique), lors de leur prestation en Chine en mars dernier, se sont déclarés impressionnés par la réaction du public chinois et ils ont souligné combien ils étaient ravis de voir la Chine, la qualifiant d' « autre monde », lors d'une conférence de presse.

Ces quatre groupes francophones réputés dans leur pays et dans le monde : Deklin (Suisse), Fisto et NEMO (France), Accrophone (Canada) et James Deano (Belgique) ont effectué leur première tournée en Chine. D'après l'agenda de leur tournée, les quatre groupes ont donné ou donneront des concerts et spectacles dans plusieurs villes chinoises, dont Shanghai, Xi'an, Taipei, Macao, Hong Kong, Guangzhou, Chengdu, Chongqing et Pékin.

Pour James Deano, les spectacles qu'il a donnés à Shanghai lui ont laissé une impression surprenante. *Je suis vraiment surpris de l'accueil chaleureux qu'on a reçu. À la fin de notre spectacle à l'université des Langues étrangères de Pékin, on a pensé que le public était déjà parti ; en fait, il était resté là et a applaudi. Je suis ravi, ravi et ravi, a-t-il répété avec émotion.*

La tournée en Chine est aussi une expérience extraordinaire et un moyen de connaître ce pays émergent pour la culture hip-hop aussi. *C'est une expérience incroyable. J'ai vu des choses que je n'avais jamais vues avant. On a vu l'énergie (de la Chine), a dit Deklin, un rappeur suisse.*

On croyait que les gens étaient difficiles et que les Chinois étaient réservés, mais, après notre arrivée dans ce pays, par exemple à Shanghai, après nos concerts, on a entendu des cris comme en Europe. C'était incroyable, a-t-il poursuivi. Le groupe canadien Accrophone, désire renforcer les échanges avec les groupes de hip-hop chinois pour promouvoir en Chine et dans le monde cet art qui est actuellement populaire au Canada, surtout à Québec.

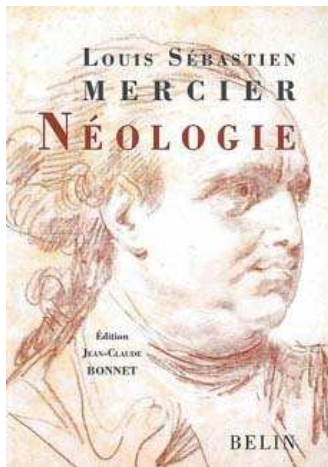
La visite en Chine des quatre groupes francophones a fait partie des activités de la 14^e Semaine de la francophonie, organisée par l'Alliance française en Chine, en collaboration avec des ambassades francophones, semaine qui s'est tenue du 14 au 22 mars. À Pékin, les événements comptaient des concerts, des lectures, des conférences, des ateliers, des tables rondes sur la littérature des îles, des jeux et des concours.

Un article de Mona Ozouf, reproduit avec l'autorisation du *Nouvel Observateur* sur le néologue Mercier, au temps de Napoléon...

Un néologue sous l'Empire

La langue française a eu son Bonaparte. Il s'appelait Mercier et mit autant d'audace à codifier les mots que le Premier consul à gouverner les choses.

D'une femme qui aime les arts, peut-on dire qu'elle est une « amatrice » ? Le débat sur la féminisation des noms faisait déjà rage au XVIII^e siècle. Pour bannir les « amatrices », on trouvait de sourcilieux grammairiens – ils y voyaient un barbarisme –, des esprits mal tournés – ils y entendaient un assemblage de syllabes déshonnêtes –, et l'Académie française, trop timorée pour leur ouvrir son dictionnaire.



Louis Sébastien Mercier (1740-1814), écrivain prolifique s'il en fut, s'était décerné à lui-même le titre de « plus grand livrier de France ». Encore un néologisme !

A temps nouveaux, il faut un langage neuf ; telle est l'idée-force de cette « Néologie », parue en 1801, jamais rééditée depuis, et que Jean-Claude Bonnet a eu la bonne idée de ressusciter, d'annoter et de présenter, à sa manière savante et subtile. Mercier, que deux ouvrages, « l'An 2440 » et « le Tableau de Paris », avaient rendu célèbre, passe désormais pour un vieux fou. Sa « Néologie » n'en développe pas moins une idée promise à un bel avenir romantique : que la langue française s'est appauvrie, affadie, refroidie. Les coupables ? L'Académie, la Cour, les pédants, le gaufrier des alexandrins, la monotonie de l'hémistiche. Le remède ? Récolter des mots énergiques auprès des ouvriers et des dames de la Halle, dans les tavernes, au fond des provinces, au creux des patois, à l'étranger même. En dédiant son livre à Bonaparte, Mercier ose comparer son entreprise à celle du Premier consul : **tous deux agrandissent le territoire, de la République pour l'un, de la langue pour l'autre.**

Dans la brocante de vocables que déballe Mercier, que trouve-t-on ? Parfois de très vieux mots oubliés, égarés, ensevelis, auxquels il suffit de dire : « Lève-toi et marche . » Ainsi, l'adjectif « pers », pour peindre l'incertaine nuance entre bleu et vert, si séduisante dans les yeux pers ; ou le substantif « étreinte », démodé bien que toujours pratiqué. Parfois encore des mots d'usage local, destinés à se généraliser : tel « capitaliste », en vogue seulement à Paris – on peut en savourer la définition : « Monstre de fortune, homme au cœur d'airain, qui n'a que des affections métalliques ». Et toujours les mots frais éclos de la Révolution : « citoyen » a désormais remplacé bourgeois, « élire » est d'emploi courant, « encachoté », un sort commun. Et comme après les affreuses journées de septembre « septembriser » est devenu synonyme de massacrer, pourquoi ne pas créer « juilletiser », tellement plus pimpant et propre à séduire les peuples en mal d'abattre leurs Bastilles ?

Saint-Just avait écrit qu'« en des temps d'innovation, tout ce qui n'est pas nouveau est pernicieux ». Tout néologue qu'il soit, Mercier se garde d'adhérer à ce propos péremptoire : proche de la Gironde, emprisonné après la journée du 2 juin, il a eu tout loisir d'éprouver à ses dépens le pouvoir meurtrier de la langue révolutionnaire. **L'usage intempérant des mots n'a pas été étranger à la Terreur** : le

Pour les accueillir, en revanche, il y avait Jean-Jacques Rousseau, et Louis Sébastien Mercier, qui leur consacrent un long développement de sa « Néologie ». « Amatrice », pour lui, est « f rappé au coin des meilleurs mots français ». « Autrice » serait impropre, « puisqu'une femme qui fait un livre est une femme extraordinaire ». Mais comme toutes les femmes sont sensibles à la beauté des arts, « et qu'à l'empire des charmes elles ajoutent des connaissances en tout genre, il faut un mot doué de l'inflexion féminine pour rendre cette nouvelle idée ». Amatrices, donc.

« brailler » des Montagnards a donné le signal de la barbarie. Voyez ce qu'il est advenu du beau mot de « modération », rhabillé par les Jacobins en « modérantisme » : inventé pour punir la modération, et expédier les modérés à l'échafaud. Telle est l'intuition profonde de cet ouvrage léger : les mots peuvent contribuer à « barbariser » les êtres.

Des mots « doux à l'oreille »

Mais ils peuvent aussi les civiliser. Passe dans les pages de Mercier le regret des manières, du temps heureux où on pouvait « muse r », où on savait « galantiser », et l'espoir de rajeunir « la courtoisie qui vieillissait ». Il souhaite remettre à l'honneur des mots « doux à l'oreille », comme « quiet », ou « tantinet », ou « naguère ». À longueur, dépourvu d'e muet, il préfère « longuerie », qui s'attarde joliment. Bien avant Nietzsche, Mercier regrette que la langue soit avare de mots pour désigner les sentiments sur le point d'éclorre, ou prêts à disparaître, et les états intermédiaires. Il plaide donc pour les diminutifs : la « bergerette » ajoute à la bergère jeunesse et vivacité. Il s'applique à distinguer le souvenir de la souvenance, le désespoir de la désespérance, la causette de la causerie, et celle-ci, « rêverie parlée », de la conversation. Là réside le charme de l'ouvrage : la subtilité de Mercier vient à chaque pas corriger l'entreprise volontaire et brutale du forger de langue nouvelle.

Mona Ozouf

Aéroports de Lyon

Voici, à propos de « Lyon-Airports » la lettre que Jean-louis Guibert, haut fonctionnaire, membre d'ALF, a écrite le 12 avril 2009 au directeur de la rédaction du journal *Les Échos*

Monsieur le Directeur,

Vous avez publié, dans le numéro des 27-28 mars 2009, un article intitulé « pas d'anglicisme pour Lyon Airports ».

Cet article rend compte de manière assez objective de la démarche du préfet du Rhône, Préfet de la Région Rhône-Alpes pour faire supprimer le nom « anglicisé » imaginé par la chambre de commerce et d'industrie pour rebaptiser l'aéroport de Lyon Satolas ;

J'observe, au passage, que les responsables de cette innovation ne connaissent pas assez la langue anglaise pour savoir que Lyon s'y orthographie Lyons (comme, Marseille, Marseilles, d'ailleurs), ce qui en soit est déjà assez plaisant : tant qu'à pratiquer l'anglomanie, autant le faire à bon escient et jusqu'au bout.

L'article de Marie-Annick Depagneux – écrit dans un style alerte et avec un certain humour – ne susciterait aucune critique s'il ne se terminait par un mot de trop, le mot « cocorico »

Ce seul mot ravale tout l'incident à une controverse de bas étage où les positions prises par les défenseurs de la langue française, surtout quand elle est utilisée dans des lieux publics financés, au surplus, par le contribuable français, seraient inspirées par un chauvinisme par définition étroit et insoucieux des intérêts (économiques) bien compris de notre communauté nationale.

Je tiens à protester vigoureusement contre cette manière de présenter les choses.

1) Un fonctionnaire français, gardien du droit, et chargé de le faire appliquer et respecter, sous l'autorité de son ministre et dans le cadre des instructions données par celui-ci – en l'occurrence le préfet du Rhône –, n'a pas à être critiqué ou tourné en dérision, même indirectement, parce qu'il ne fait que son devoir : ce serait s'il ne l'avait pas fait qu'il pourrait l'être.

Je rappelle en effet qu'il y a en France des lois et règlements relatifs à la protection et au développement de la langue française qui doivent être appliqués – surtout par les fonctionnaires.

2) Il est assez regrettable de voir un journal (d'ailleurs de grande qualité) de langue française prendre de telles positions.

Pourquoi, tant que vous y êtes, ne pas publier ce journal directement en anglais, si cela doit aider les affaires.

Sans doute parce que, en dépit de l'unanimité (supposée) en faveur de l'utilisation la plus large possible de cette langue (également supposée) universelle, *Les Échos* auraient moins de lecteurs.

Mais là n'est pas le véritable enjeu.

Les affaires ne sont pas tout au monde, et un peuple a bien le droit de tenir à ses outils de communication propres (pour que chacun comprenne chacun aisément) et à son patrimoine (qui ne se réduit pas à des monuments et à des recettes de cuisine) surtout quand ce patrimoine est menacé de manière déloyale par des gens qui voudraient imposer de force une conception qui ferait de la culture une marchandise comme une autre.

C'est de cela qu'il s'agit chaque fois qu'il est question de renoncer sur le sol français à l'usage de notre langue nationale, dans tous les aspects de la vie quotidienne.

3) Ceci, d'autant que la prétendue universalité de la langue anglaise n'est que passagère et risque à tout moment d'être remise en question.

Actuellement, le gouvernement chinois (1,3 milliard de ressortissants...) développe à tour de bras les Instituts Confucius dans le monde pour y faire connaître et illustrer la culture chinoise (véhiculée par le mandarin).

La Chine étant, depuis les derniers événements, en position de force économique, pourquoi lui serait-il impossible d'imposer sa langue comme moyen de communication universelle – comme elle essaie actuellement d'imposer le yuan, comme substitut du dollar (dont elle a réclaté la fin du rôle de monnaie de réserve au dernier G20 de Londres) dans les transactions internationales ?

On assiste déjà à une augmentation considérable du nombre des étudiants de langue chinoise et le Premier ministre australien, Kevin Rudd se flatte de pouvoir s'entretenir sans interprète avec le président Hu Jintao.

Des principales difficultés que présente la langue chinoise, celle des caractères peut aisément être surmontée par la généralisation – à l'étranger au moins – du pin yin, sa transcription en caractères latins : certes l'abandon des caractères serait, pour les Chinois, un sacrifice aussi douloureux que pour nous celui du latin. Mais ils seraient sans doute prêts à ce sacrifice s'il devait leur permettre de réaffirmer la prééminence de la Chine après plusieurs siècles d'humiliations. D'ailleurs rien ne les empêcherait de poursuivre la pratique des caractères en Chine même.

Je suis curieux d'imaginer quelles seront les réactions des Anglo-saxons quand le chinois sera devenu la nouvelle langue « universelle » : sauront-ils accepter le nouveau fait accompli avec la même bonne humeur et le même enthousiasme que ceux qu'ils exigent des Français au nom d'un fanatisme darwinien qui leur profite directement ?

Brocarderez-vous alors les autorités de New York quand elles refuseront de voir libeller le nom de leurs aéroports en mandarin ?

Le temps n'est peut-être pas si éloigné où la question pourra se poser dans ces termes.

En attendant, et compte tenu du caractère relatif de l'« universalité » de telle ou telle langue, il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on a, qui est une richesse et que l'on doit défendre comme n'importe quel autre élément de son patrimoine : cela fait aussi partie de la propriété de chacun et de tous – et je crois comprendre que vous défendez le droit de propriété dans d'autres domaines...

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

DOSSIER

LA CHANSON

Pinocchson et nos médias

Pinocchio, pantin désarticulé, émouvait parce qu'il voulait être homme.

Michaël Jackson a ému parce qu'il voulait être et chanter tous les humains de tous sexes, races et couleurs.

Mais la mise en scène de sa fin, de ses obsèques, puis de son culte, sous l'énorme nuage de la mousse médiatique et de l'affairisme états-uniens, a dû déranger beaucoup de gens dans le monde, victimes malgré eux de cet épandage. Notamment en France, où Mme Lagarde a eu le courage, que je crois représentatif d'une bonne partie de l'opinion, de prendre calmement ses distances.

Alors que nos médias, les télévisions publiques en tête, ne se sont pas contentés de suivre l'exemple des médias états-uniens et plus largement occidentaux : ils en ont « rajouté » pendant plus d'une semaine ! Jusqu'à l'apothéose le soir de l'enterrement. Alors que la BBC World et la Deutsche Welle, tout en faisant une large place à la cérémonie, ont tenu à parler aussi, dans leur créneau horaire, de ce qui se passait ailleurs qu'à Los Angeles, France 24 et la publique France 2 n'ont parlé d'autre chose qu'en dehors du temps normalement imparti aux informations du jour.

Ce qui eût dû, en ramenant les choses à leurs justes proportions, ne prendre que deux à trois minutes des « infos », et faire l'objet de programmes spéciaux hors le « 20 heures », plus développés à destination des jeunes et autres « fanas » du chanteur, a en fait occupé toute la demi-heure !

Cela va bien au-delà du désir compréhensible de nos médias de couvrir l'actualité, au demeurant plus « jeune-occidentale » que mondiale.

Cela rejoint ce que nos associations dénoncent périodiquement : l'utilisation du précieux temps d'antenne du journal télévisé pour présenter et « vendre » pendant de

longues minutes des chanteurs, danseurs, acteurs, cinéastes, voire boxeurs, états-uniens avec de larges extraits de leurs œuvres.

Comment cette publicité à peine déguisée sous l'« info culturelle » est-elle payée ?

Une commission parlementaire devrait se pencher sur cette question.

Du reste, il n'est pas tout à fait exclu que l'on découvre que la corruption, ou la simple illégalité des ressources ainsi procurées (à qui ?), n'est qu'accessoire, et qu'il s'agit surtout d'un conformisme des médias et de trop de nos « élites » dans l'autovassalisation à l'égard de l'Empire du moment. Ce qui rejoindrait la vaste offensive en cours tendant à abaisser la France et à la soumettre à un modèle que la crise a pourtant dévalorisé, au monde anglo-saxon, à ses intérêts et à sa langue.

Car enfin, au cours de cette folle période, « on leur en a fait bouffer », à nos Français, encore plus qu'aux autres Européens : la saga du chanteur, les pompes et paillettes, les hystéries et vices états-uniens, les « pipoles » d'outre-Atlantique et américanisés de chez nous, les chansons en anglais, et les commentaires à peine traduits, comme si notre destin était de vibrer à l'unisson des États-Unis, de devenir des sujets de ce qui prétend – encore – être un empire mondial.

Peut-être nos Français en ont-ils eu une indigestion ? Peut-être vont-ils finir par comprendre ce qui est en jeu ? Et ruer dans les brancards ?

Espérons !

Albert Salon, président d'ALF

La France et les concours internationaux de la chanson : que faire ?

Quitter celui de l'Eurovision, comme l'a fait l'Italie ?

Créer un concours avec l'Italie comme le propose notre administrateur Marc Bonnaud ? Ou entre pays francophones avec l'aide de l'OIF, voire entre pays non anglophones (y compris l'Italie) avec l'aide aussi de l'Hispanophonie, de la Lusophonie, de l'Arabophonie, etc., tous chantant dans leurs langues respectives : une mondovision hors anglais ?...

Sur cette histoire d'Eurovision, il me semble que nous devrions adopter un autre angle d'attaque plutôt que de nous battre vainement dans le cadre du concours actuel. Il est manifeste, au vu des dernières (20 dernières au moins) éditions qu'une chanson « française traditionnelle » façon Patricia Kaas* (ou Édith Piaf, ou Charles Aznavour, ou Jean Sablon...) n'a aucune chance dans ce cadre. Peut-être le style plus « théâtral » de « Michel Fugain » et son big bazar" des années 70 aurait-il une chance : ceux qui gagnent ont presque toujours désormais, outre la question de la langue, ce style faisant appel à un jeu scénique développé. Même les représentants de l'Espagne, c'était un truc dans ce genre chantant en anglais, et pas le style Julio Iglesias...

Si l'on ajoute à cela le fait maintes fois dénoncé que la Syldavie donne douze points au chanteur bordure et la Bordurie douze points à la chanteuse syldave, et même chose pour les Scandinaves, les Baltes, les pays des Balkans, etc., on voit que la France se retrouve dans cette Europe comme l'Autriche dans le Saint Empire des traités de Westphalie : Gulliver ligoté par Lilliput.

Comme il y a enfin la question de la langue, cela devrait nous suffire pour adopter la même attitude que l'Italie. Considérons ceci : l'Italie, « le » pays de la chanson par excellence, a envoyé paître avec raison l'Eurovision depuis 1997.

Puisqu'elle n'a pas plus de chance que nous de gagner désormais si elle envoyait une nouvelle Gigliola Cinquetti chanter un nouveau « non ho l'età », comme l'audience télé était faible, comme les votes sont biaisés par les préférences régionales et comme l'anglais est favorisé, la RAI a laissé tomber et l'Italie se passionne toujours autant pour le Festival de la chanson italienne de San Remo où une seule édition comporte nettement plus de bonnes chansons qu'il n'y en a en dix ans d'Eurovision.

Ce que nous devrions faire à mon avis, c'est plaider pour un nouveau concours qui pourrait être au départ franco-italien (plus Saint-Marin, Andorre, Monaco, Luxembourg...), où chacun chanterait dans sa (ou une de ses) langue(s).

NDLR : Rappelons que Patricia Kaas a été choisie, avec une chanson en français, pour représenter la France au concours de 2009. Cela en partie à la suite de notre campagne vigoureuse contre le choix l'an dernier, par une directrice des jeux de France 3 à qui personne n'avait osé faire entendre raison, d'une chanson en anglais qui n'avait pas évité à la France d'être 19^e sur 25. Cette année, à Moscou, Patricia Kaas a été 8^e. J'espère que l'on n'écouterà pas les inconditionnels de nos abandons qui commencent à murmurer que le résultat eût été meilleur avec une chanson en anglais !...

Merci, chers lecteurs, de nous donner votre avis !

La rédaction

Le Québec mène notre combat contre la chanson en anglais, redoutable cheval de Troie partout, y compris chez nous !

L'Aut'Journal, organe de patriotes québécois, s'élève dans l'article de juin dernier contre l'Empire américain qui, avec l'aide des éternels collaborateurs nationaux, pousse partout ses pions, en n'hésitant pas à invoquer hypocritement l'ouverture, la tolérance, la liberté, pour effacer, éradiquer, avec une remarquable opiniâtreté, tous les obstacles linguistiques, culturels, nationaux, qu'il trouve encore sur son chemin.

Nous avons exprimé notre solidarité à nos amis québécois. Cette solidarité se manifeste de plus en plus, dans les deux sens. Nous travaillons à l'étendre à la Wallonie-Bruxelles, à la Romandie...



L'anglais à la fête nationale : la victoire des maîtres chanteurs

La victoire des maîtres chanteurs

Jacques Parizeau aime raconter que la Révolution tranquille a été faite par une demi-douzaine d'hommes politiques, une douzaine de fonctionnaires et une cinquantaine de chansonniers et de poètes. Aujourd'hui, avec le débat entourant la présence de l'anglais sur la scène de la Fête nationale, on peut se demander si l'arme de la chanson n'est pas en train de se retourner contre nous.

Parmi tous les produits culturels, la chanson est sans conteste le plus puissant instrument politique, car elle pénètre dans toutes les couches de la population. Elle a été l'arme de prédilection de l'Occident pour conquérir la jeunesse de l'ex-Empire soviétique et elle demeure le véhicule par excellence de l'impérialisme culturel anglo-saxon.

La « stratégie du choc »

Au Québec, les groupes musicaux qui remportent le plus de succès – Simple Plan, Lost Fingers, Pascale Picard, pour ne nommer que ceux-là – chantent en anglais, bien qu'ils soient composés majoritairement de francophones. Ils sont devenus la coqueluche des animateurs de la radio et de la télévision francophones et, dans ces circonstances, on ne devrait pas s'étonner que le milieu médiatique les voie sur la scène de la Fête nationale chantant en anglais.

Tout comme on ne devrait pas être surpris que les milieux anglophones de Montréal aient saisi au bond la minicrise provoquée par la décision d'interdire la présence de groupes chantant en anglais, à une célébration de la Fête nationale dans le quartier Rosemont, pour avancer la pièce du bilinguisme sur l'échiquier de la bataille linguistique.

Avec la vitesse de l'éclair, *The Gazette* et des porte-parole comme Jack Jedwab, vite relayés par le justicier Boisvert et le mercenaire Lagacé de *La Presse*, se sont mis à traiter de xénophobes, racistes et fascistes les responsables de cette décision et ceux qui les appuyaient.

Pendant que les souverainistes discouraient sur le « bon usage des crises », dans la foulée des déclarations de M. Parizeau, les fédéralistes montraient leur savoir-faire et leur maîtrise de « la stratégie du choc », telle que si bien décrite par Naomi Klein.

Penauds, naïfs ou niais – on vous laisse les départager –, les leaders souverainistes ont salué cette nouvelle victoire contre « l'exclusion », au grand plaisir des éditorialistes de *The Gazette* et de *La Presse* qui ont applaudi leur « ouverture » et leur « modernité ».

Les anglos scorent, les francos applaudissent

Comment se fait-il que les leaders souverainistes scorent ainsi continuellement dans leurs propres buts, alors que les allophones tirent toujours au filet adverse ? Par exemple, quand il s'est agi de trouver un nouvel instructeur pour le Canadien, la presse anglophone déclarait que sa connaissance du français n'était pas un critère, seule la compétence comptait.

Cependant, lorsque Louise Harel a annoncé sa candidature à la mairie de Montréal, le critère de la compétence ne tenait plus. Elle devait être bilingue ! Son unilinguisme était un manque de respect et de politesse pour 40 % de la population montréalaise, affirmait Peter Trent, l'ancien maire de Westmount.

Pendant que les anglophones et leurs alliés fédéralistes font flèche de tout bois, les leaders souverainistes célèbrent la « paix linguistique », se rassurent en inventant des indices bidons, comme celui de « langue d'usage publique » pondu par l'Office de la langue, qui gonflent artificiellement la proportion de la population québécoise qui comprend et parle le français !

L'anglais, langue de communication, oui ! d'identification, non !

La base théorique de ce « bon ententisme » est bien exprimée dans le rapport final de la commission Larose qui invitait la « société québécoise à ne plus percevoir la langue anglaise comme objet de concurrence, mais comme une corde de plus à son arc et comme un mode d'accès à une composante majeure de son identité ».

Que la culture anglaise, tout comme la culture américaine, ait marqué notre propre culture, cela est indéniable. Que l'anglais puisse être une langue de communication, personne n'en disconvient. Mais faire de l'anglais une « langue d'identification », proclamer qu'elle est une « composante majeure de notre identité », cela doit être dénoncé sur tous les toits. À ce chapitre, la seule contribution de l'anglais au français, c'est le joual !

Comment combattre l'influence grandissante de l'anglais lorsqu'on nous invite « à ne plus la percevoir comme objet de concurrence » ? Quoi que puissent en dire les partisans de cette approche, c'est ouvrir toute grande la porte au bilinguisme identitaire qui, au Canada, est l'antichambre de l'assimilation.

Le bilinguisme, cheval de Troie de l'anglicisation

Il y a déjà, au Canada, de nombreuses populations de langue maternelle française qui en sont venues à considérer l'anglais et le français comme composantes à parts égales de leur identité. Leur comportement linguistique dans l'intimité du foyer illustre bien à quel point ce type de bilinguisme n'est qu'une étape vers l'anglicisation.

Statistique Canada a mené une enquête sur la « vitalité des minorités de langue officielle ». Les résultats révèlent, par exemple, que 52 % des Franco-Ontariens se considéraient d'identité bilingue en 2006, c'est-à-dire qu'ils s'identifiaient autant au groupe francophone qu'au groupe anglophone. En même temps, le taux d'assimilation des Franco-Ontariens à l'usage de l'anglais comme langue principale au foyer était de 44 %. La situation est semblable au Manitoba et en Saskatchewan.

On comprend pourquoi l'objectif de la minorité anglophone n'est pas officiellement l'anglicisation, mais le bilinguisme et que le cœur de ce combat est Montréal. Le jour où Montréal sera officiellement bilingue – ce que prônent les Alain Dubuc, Gilbert Rozon et compagnie –, le combat sera perdu.

S'inspirer de la loi 101, première mouture

Il n'existe pas de nation bilingue. La nation québécoise ne fait pas exception. Sa langue nationale est le français. Extrêmement minoritaire en Amérique du Nord, elle doit être protégée par une politique de discrimination positive, ce que voulait être la loi 101.

À l'origine, par exemple, la loi 101 permettait l'affichage dans toutes les langues, sauf l'anglais parce que c'est cette langue qui constitue une menace. Aujourd'hui, encore dans le quartier chinois, on affiche en français et en chinois, dans le quartier portugais, en portugais et en français, parce que ni le chinois, ni le portugais, ni les autres langues parlées au Québec, sauf l'anglais, ne menacent le français.

C'est la Cour suprême du Canada qui a invalidé cette disposition de la loi et a permis l'affichage en anglais. Ceux qui admettent qu'on puisse chanter en anglais lors de la Fête nationale légitiment ce jugement. Il faudrait plutôt respecter l'esprit initial de la loi 101, c'est-à-dire permettre à des chanteurs, chanteuses et des groupes des communautés culturelles de chanter dans leur langue d'origine et inviter les groupes anglophones à chanter... en français !

LE FRANÇAIS DANS LE TRAVAIL

Comité du 9 mars pour le droit à la langue nationale et à la non-discrimination linguistique

Chers lecteurs, vous vous en souvenez (relisez nos bulletins n^{os} 36 et 37) : ALF et la CFTC ont organisé et réussi ensemble une conférence de presse internationale le 9 mars 2009 à l'Assemblée nationale, sur le droit pour les travailleurs de travailler dans leurs langues nationales dans leurs propres pays.

À la suite de cette conférence internationale, des syndicats, des associations de défense et promotion des langues nationales, et des parlementaires de France, du Québec, d'Allemagne et d'Italie ont mis au point puis signé la résolution ci-après, et commencé à lancer une campagne d'extension à d'autres organismes d'autres pays de leur mouvement à vocation mondiale :

Les représentants soussignés de syndicats d'Allemagne, de France, d'Italie et d'associations de promotion des langues nationales et de la diversité linguistique de ces pays, ainsi que de Belgique et du Québec, réunis le 9 mars à Paris, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Jacques Myard, député, maire de Maisons-Laffitte (Yvelines) :

→ ayant manifesté et vérifié ce jour la similitude des situations dans leurs entreprises et notamment les plus grandes, de leurs langues nationales qu'une langue étrangère tend à supplanter, et la communauté des souffrances et discriminations que les salariés de leurs pays respectifs endurent du fait de cette imposition tout aussi bien que les avantages économiques qui en dérivent pour l'économie et le marché du travail anglo-saxons ;

→ rappelant que la discrimination linguistique est expressément interdite par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée en l'an 2000, et que la parité de toutes les langues officielles est établie en termes de droit par les traités instituant l'Union européenne elle-même ;

→ s'appuyant d'une part sur leurs constitutions et législations nationales, et, d'autre part, sur la Convention sur la diversité culturelle, adoptée en octobre 2005 par l'UNESCO, et entrée en vigueur après ratification notamment de leurs propres pays ;

→ rejoignant les résolutions par lesquelles le Sénat français et le Bundestag allemand se sont adressés en 2009 aux autorités de l'Union européenne pour leur rappeler que l'Union se fonde sur « l'unité dans la diversité », que cette diversité s'exprime notamment dans le multilinguisme, que l'Union doit respecter la diversité linguistique et interdire « toute discrimination fondée sur la langue », et que cette Union a adopté des directives sur la sécurité et la protection des travailleurs ;

→ déterminés à faire cesser ces souffrances et discriminations, à rétablir la diversité linguistique et la dignité de leurs langues nationales, et à faire respecter le droit des salariés à travailler dans celles-ci ;

1) Constituent le « Comité du 9 mars » pour le droit à la langue nationale et à la non-discrimination linguistique, composé par une coordination internationale de liaison des syndicats, des politiques, des associations de promotion des langues nationales et de la diversité linguistique, pour coordonner les informations et surtout lancer les actions nationales, européennes et internationales en faveur de la démocratie linguistique.

2) Appellent à les rejoindre les syndicats, les élus et les associations de tous pays qui partagent respectivement les objectifs communs de cette Coordination et invitent toutes les organisations fondatrices à mettre autant que possible toutes les ressources humaines et financières nécessaires à un fonctionnement efficace de la Coordination.

3) Précisent qu'en matière d'entreprises et de relations du travail l'initiative d'éventuelles actions communes appartient à une Coordination syndicale internationale notamment pour coordonner les informations et surtout pour faire de la politique linguistique démocratique une priorité à l'intérieur des syndicats ; il importe en premier lieu de porter à la connaissance au plus haut niveau des syndicats européens les études réalisées par l'université de Genève et le collègue du « Modern Üzletitudományok Főiskolája » de Tatabánya en Hongrie, sur les avantages pour le système économique du Royaume-Uni et des autres pays anglo-saxons.

4) S'engagent à se donner le plus rapidement possible un règlement de fonctionnement au Comité et à la Coordination.

Fait le 9 mars 2009 au Palais-Bourbon, à Paris.

À l'occasion des Assises européennes du plurilinguisme en Europe, tenues le 19 juin 2009 à Berlin, le Comité du 9 mars a pu se réunir, adopter son règlement intérieur, et décider de son organisation et de ses orientations principales pour les mois à venir, notamment en vue de son extension à d'autres partenaires dans les pays les plus divers.

Un espérantiste belge écrit à un commissaire européen, pour rejeter le privilège des « native English speakers ».

Les espérantistes mènent un combat différent du nôtre. Mais ils sont souvent des alliés objectifs dans leur dénonciation de l'hégémonie de l'anglais, fortement encouragée par l'Union européenne (NDLR).

De : Germain Pirlot [mailto:gepir.apro@pandora.be]
Envoyé : dimanche 12 juillet 2009 09:22
À : andris.piebalgs@ec.europa.eu
Cc : eac-unite-c5@ec.europa.eu; privacy@buildup.eu
Objet : Welcome to the BUILD UP portal IF ...!!!

Monsieur le Commissaire Andris Piebalgs,

De nouveau, avec son site < <http://www.buildup.eu/> >, l'Union européenne fait preuve de son animosité pathologique envers la très grande majorité de ses citoyens. Il semblerait en effet que, pour les dirigeants européens, seuls les « native English speakers » soient vraiment dignes de respect : de nouveau, ce site « dit européen » n'est accessible qu'en anglais !!!

A mes yeux il s'agit d'une décision foncièrement **ANTI**démocratique. Pourquoi un tel mépris envers les citoyens européens dont l'anglais n'est pas la langue maternelle ?

Serait-ce pour obéir aux ordres de l'Oncle Sam, dont David ROTHKOPF, directeur général du cabinet de consultants Kissinger Associates, s'est fait le porte-parole : « *It is in the general interest of the United States to encourage the development of a world in which the fault lines separating nations are bridged by shared interests. And it is in the economic and political interests of the United States to ensure that if the world is moving toward a common language, it be English; that if the world is moving toward common telecommunications, safety, and quality standards, they be American; that if the world is becoming linked by television, radio, and music, the programming be American; and that if common values are being developed, they be values with which Americans are comfortable* » (in « *Praise of cultural imperialism ?* », **Foreign Policy**, Summer 1997)*.

Personnellement, je n'ai plus rien de commun avec cette Union Européenne qui impose de plus en plus l'*english* comme LA SEULE langue noble et qui, ipso facto, élève les "**native English speakers**" au rang de « **race supérieure** », comme le fit naguère un certain Adolf avec les Aryens.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Germain PIRLOT, enseignant hon.
SOUS-Européen de par la langue,
 Steenbakkersstraat 21, 8400 Oostende

*Traduction par la rédaction d'ALF :

Il est de l'intérêt général des États-Unis d'encourager le développement d'un monde dans lequel les lignes de fracture séparant les nations sont effacées par des intérêts partagés. Et il est de l'intérêt économique et politique des États-Unis de s'assurer que, si le monde va vers une langue commune, ce soit l'anglais ; que, si le monde va vers des télécommunications et des normes de sécurité et de qualité communes, elles soient états-uniennes ; que, si le monde est relié par la télévision, la radio, et la musique, la programmation en soit états-unienne ; et que, si des valeurs communes se répandent, ce soient celles qui sont familières aux États-Unis » (Dans : « Éloge de l'impérialisme culturel ? », revue Foreign Policy, été 1997).

BRÈVES

L'application de la loi Toubon de 1994 sur la langue française : Un bilan des associations agréées

Dans un contexte de mondialisation économique, les associations agréées par le garde des Sceaux et le ministre de la Culture et de la Communication au titre de l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française veillent à son application.

Elles le font au moins – avec un indéniable succès – dans les domaines liés à la protection des consommateurs, puisque l'édulcoration initiale du projet de nos associations lorsqu'il devint la loi Toubon a empêché leurs interventions dans la publicité et dans l'audiovisuel. Dans ces domaines liés à la protection du consommateur, depuis l'entrée en vigueur de la loi, plus de 140 décisions de justice ont été rendues avec un taux de succès supérieur à 90 %.

Tous les produits sont concernés : cosmétiques, articles de maroquinerie, produits alimentaires, articles de décoration, vêtements, jouets, produits informatiques, véhicules...

Tous les types d'infractions sont représentés : étiquetage, modes d'emploi, notices d'utilisation, précautions d'usage, avertissements, mises en garde, instructions de sécurité, mentions de restriction d'âge, certificats de garantie...

L'action des associations agréées, conjointement avec celle des directions départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi), et aidée dans sa mise en œuvre par l'association relais « Le Droit de comprendre », contribue ainsi à garantir à la fois un droit au français et la protection du consommateur.

Les décisions de justice s'ajoutent à celles qui sont obtenues par ailleurs depuis 2005 par les syndicats dans le monde du travail et visant à garantir l'emploi du français dans les entreprises.

Il est donc injustifié de dire que « la loi Toubon n'est pas appliquée ». Ses domaines sont certes restreints, mais elle est appliquée.

Fait le 6 juillet 2009

Jacques Godfrain, président de l'AFAL
Marceau Déchamps, vice-président de Défense de la langue française
Albert Salon, président d'Avenir de la langue française

Communiqué rédigé avec le concours de Me Jean-Claude Amboise

Le Centre de la francophonie des Amériques, au Québec, nous rappelle opportunément quelques faits

La francophonie des Amériques aujourd'hui :

Saviez-vous que quelque 33 millions de personnes ayant au moins une certaine connaissance du français vivent en Amérique ?

- 10,6 millions au Canada dont 7 millions au Québec ;
- 11 millions aux États-Unis ;
- 200 300 au Mexique ;
- 9,7 millions dans l'espace Caraïbes ;
- 2,6 millions en Amérique centrale et du Sud.

La francophilie

On compte également bon nombre de francophiles sur le continent. Être francophile signifie avoir un intérêt marqué pour la France et l'histoire de la francophonie. Cet intérêt s'exprime parfois par un apprentissage personnel ou par l'éducation des enfants en français.

Des francophonies variées

La présence francophone dans les Amériques est une réalité historique et géographique. Cette réalité varie d'une communauté à une autre. Ainsi, les francophones vivant en tant que minorité linguistique n'ont pas les mêmes préoccupations et repères que ceux du Québec et des pays des Antilles françaises.

La dispersion des francophones sur un vaste territoire représente un défi pour le rapprochement et la collaboration des communautés francophones, défi que le Centre souhaite relever.

Un exemple allemand pour nos dirigeants

Lors de la première conférence de presse donnée par le Parti libéral allemand (FDP) peu après son succès aux élections générales du 27 septembre dernier, son président Guido Westerwelle, pressenti comme futur ministre des Affaires étrangères de la coalition CDU/FPD, a provoqué quelques réactions qui ont fait la une des médias et de la toile pendant un bon plein d'heures... Qu'a donc osé le malheureux politicien ?

Interrogé en anglais par le correspondant de la BBC sur les grandes lignes de sa future politique, il a refusé de répondre, ajoutant : « Ici nous sommes en Allemagne, je m'exprime dans ma langue. » Revenu à la charge avec le concours d'une interprète, le Britannique n'a eu droit qu'à une réponse des plus sommaires.

Ce comportement – qu'on pourrait au demeurant juger allant de soi – a fait l'objet de nombreuses gloses... en majorité favorables nous dit-on... à hauteur de 54 % seulement selon un sondage de 503 personnes effectué à la demande du *Bild am Sonntag*. Des doutes ont été émis sur le niveau d'anglais du futur ministre – et des opinions détaillées exposées sur l'incontournabilité de la maîtrise de l'anglais pour un ministre des Affaires étrangères. M. Westerwelle a conclu : « Mon anglais est suffisant pour des conversations de fond et je regrette qu'il n'en soit pas de même pour mon français. »

Souhaitons que nos élites nationales méditent l'incident.

A VOIR sur notre site <http://www.avenir-langue-francaise.fr/>

- **Qu'est-ce qu'une langue ?** article de Denis Griesmar, traducteur, membre d'ALF.
- **À propos de zéro faute**, de François de Closets le commentaire de Dominique Daguet, membre d'ALF

COURRIER DES LECTEURS

« B for Bank »

Chers correspondants,

Par des publicités massives dans de nombreux médias commerciaux, beaucoup de Français apprennent en ce moment l'existence toute récente d'une nouvelle banque. Elle est dénommée "B for Bank". Ils ne sont pas bien nombreux encore à savoir - car cela est masqué dans les annonces publicitaires, et ce n'est évidemment pas un oubli des conseils en communication des fondateurs - qu'il s'agit non pas d'un établissement anglo-saxon qui s'implante en France, comme beaucoup le pensent tout naturellement, mais d'une création du... Crédit agricole.

Il paraît que ledit Crédit agricole cherche ainsi à conquérir une clientèle plus jeune qui serait tentée d'avoir une relation bancaire 100 % en ligne. Une clientèle « nomade », « moderne », encline à faire confiance à une banque « full web », comme disent les gens de mercating. Lesquels, admiratifs, notent l'audace du logo qui, dans la tendance « new design », devrait séduire les jeunes avec son concept très « less is more ». On sait depuis longtemps que jeunisme et anglomanie font bon ménage.

Mis, par construction (de l'État), au service du monde agricole et rural, lancé ensuite à la conquête des villes, le Crédit agricole est aujourd'hui, à l'issue d'un très long processus de déréglementation qui l'a affranchi de la tutelle étatique de ses débuts et d'un développement ininterrompu, une multinationale de grande envergure qui a pour objectif, comme bien d'autres, la conquête du monde. Sans doute son appellation d'origine, « crédit agricole mutuel », vieille de plus de 100 ans, et avec des mots français de surcroît, embarrasse-t-elle quelque peu ses dirigeants à l'heure du néolibéralisme et de la mondialisation. « Nous ne sommes pas prisonniers de notre histoire » a d'ailleurs tenu à préciser M. Jean-Paul Chifflet, secrétaire général de la FNCA (Fédération nationale de Crédit agricole), vice-président de Crédit agricole SA, à l'occasion de ce lancement (*Le Figaro* du 2-10-2009). C'est bien le moins que l'on puisse dire, en effet.

« Bien qu'aucune preuve n'ait été apportée, jusqu'ici, de l'obligation de sacrifier les langues nationales pour pouvoir se plier aux impératifs du marché » (Claude Hagège, professeur au Collège de France, dans *Combat pour le français*, chez Odile Jacob), on constate, néanmoins, un emploi de plus en plus massif de l'anglais par les entreprises commerciales en général, notamment pour la dénomination des produits et services nouveaux, des sociétés nouvelles (y compris même, de plus en plus souvent, en communication interne, l'usage de l'anglais étant parfois imposé par les directions, surtout au niveau de l'encadrement supérieur). Il n'y aurait pas d'autre voie que celle-là pour paraître moderne, pour afficher son caractère transnational, pour séduire les sacro-saints marchés.

« Les opérateurs financiers rêvent d'un monde absolument lisse : la diversité linguistique fait partie de ces obstacles qu'il faut éliminer » a écrit le professeur Bernard Lecherbonnier dans son excellent livre *Pourquoi veulent-ils tuer le français ?* chez Albin Michel. Parce qu'ils y voient le moyen privilégié de l'efficacité marchande, les milieux d'affaires semblent vouloir installer petit à petit le règne de l'anglais en France. Leur prédilection pour les « jeunes » n'a guère d'égale, semble-t-il, que leur aversion pour la langue française.

Bien à vous.

Jean-Pierre Busnel

PARUTIONS SIGNALÉES

De Claude Hagège : *Dictionnaire amoureux des langues*, Plon, Paris, 2009

Ce livre est un nouveau partage de l'ébouriffante érudition du grand linguiste. Une déclaration d'amour aux langues, avec la présentation de fort beaux bouquets, odorants, « savoureux ». Un hymne à la diversité linguistique et culturelle du monde. Un péan de l'humanisme militant de l'auteur.

Et un plaidoyer pour le maintien de cette diversité, une dénonciation, à nouveau, des grands dangers qui la menacent, de la part des empires linguicides, surtout de celui, anglo-américain, qui est encore le plus puissant et le plus dévastateur aujourd'hui, et qui menace directement la langue française et la Francophonie, avec la complicité fascinée et suicidaire de trop de nos élites.

De Jean-Paul Gourévitch : *Les Africains de France*, Acropole, Paris, 2009

Ce livre contient de fort utiles estimations, voire précisions, démographiques, sociologiques, psychologiques, politiques. Au-delà des que de sagas et de réussites individuelles – au demeurant bien réelles, elles aussi –, l'auteur nous invite à porter un regard lucide et documenté, sans tabous ni amalgames, sur les enjeux du présent et les scénarios envisageables à l'avenir, y compris dans les domaines vitaux de la langue et de la culture.

D'Alfred Gilder : *Anthologie des jeux avec les mots*, Le Cherche-Midi, Paris, 2009. Extrait de la postface de Claude Hagège :

Si l'on assure que la plus réjouissante fonction du langage, la plus méconnue, aussi, des linguistes, est la fonction ludique, il pourra sembler que la solennité guindée de ce terme est une pure provocation à l'adresse des humoristes ! Il faut bien, pourtant, que chacun se convainque d'un fait : en jouant avec les mots et en nous invitant à le faire, Alfred Gilder étanche, grâce au breuvage le plus propice qui soit, notre soif de nous égayer avec ce que l'homme a de plus humain, le « saint langage », dit P. Valéry (un humoriste aussi, sans le vouloir ?). Ce breuvage est l'humour. Les autres espèces animales, notamment les moins domestiquées, n'y sont que peu sensibles, à ce qu'il paraît.

De Jean-Pierre Colignon : *Difficultés du français*, Libro, Paris.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Jean Harzic nous a quittés !

Longtemps secrétaire général de l'Alliance française, après avoir consacré avec efficacité et ferveur la presque totalité de sa carrière professionnelle à la noble Dame du 101, bd Raspail, servie d'abord dans ses grands bastions de l'Argentine, du Brésil, des États-Unis, il a marqué sa deuxième vie par des tournées de conférences dans le monde vivant et chaleureux de l'Alliance. Il était aussi avec nous au sein d' *Avenir de la langue française*.

Nous sommes nombreux à perdre en lui un ami.

À Christiane et aux amis de Jean, comme au président ainsi qu'au secrétaire général de l'Alliance successeur de Jean, *Avenir de la langue française* exprime ses condoléances.

Assemblée générale de janvier 2010

**Elle se tiendra le samedi 30 janvier 2010 à 14 heures
dans la salle de conférences du lycée Henri IV, 23 rue Clovis Paris V^e**

et non plus dans la salle Cavaillès en Sorbonne qui nous a accueillis pendant tant d'années, mais qui est devenue trop petite.

La salle étant une véritable salle de conférences avec une capacité d'accueil nettement accrue, n'hésitez pas à vous faire accompagner de vos proches et amis attirés par tout ce que, dans l'intervalle, vous allez leur présenter de notre association.

En attendant, toute l'équipe d'ALF, fidèle à notre vieille tradition, souhaite à vous et aux vôtres un Joyeux Noël

Participation d'ALF au Forum des associations du 12^e arrondissement

ALF a participé le samedi 19 septembre au 9^e Forum des associations du 12^e arrondissement de Paris, organisé boulevard de Reuilly par la mairie. Quelque 200 associations ayant leur siège ou des activités dans le 12^e étaient présentes.

Le stand d'ALF a pu satisfaire la curiosité d'un public nettement plus nombreux que l'an dernier, sur les thèmes qui rythment son activité. De nouvelles adhésions ont même été enregistrées !

Le projet de Villers-Cotterêts

Sur notre site : <http://www.avenir-langue-francaise.fr/>, vous trouverez d'intéressantes nouvelles sur notre grand projet, notamment le dépôt d'une proposition de loi portant création d'une Fondation Villers-Cotterêts.